



OCTOBRE 2023

# Guide de mise en place et de gestion du service municipal d'eau et d'assainissement (SMEA)

Vers une gestion durable et intégrée des  
services d'eau, d'assainissement et d'hygiène  
dans les collectivités territoriales au Mali

Supporting water sanitation  
and hygiene services for life



À IRC, nous croyons qu'avoir un point d'eau potable qui fonctionne ne devrait pas être un événement spectaculaire ni l'objet d'une fête.

Nous croyons en un monde où les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sont des services publics fondamentaux qui doivent être disponibles pour tous et de façon permanente.

Nous sommes confrontés à un défi complexe. Chaque année, des milliers de projets AEPHA et d'autres secteurs échouent, puisqu'il se limitent à des objectifs et des solutions à court terme – et ne contribuent pas à développer des services pérennes.

C'est pourquoi environ un tiers des personnes de la planète - les plus pauvres et vulnérables - sont privées des droits humains les plus élémentaires, entraînant d'importants problèmes économiques, sociaux et de santé. IRC existe pour questionner et influencer les décisions et pratiques du secteur AEPHA.

A travers nos collaborations et par l'exercice de notre savoir-faire, nous travaillons avec les gouvernements, les fournisseurs de services et les organisations internationales pour assurer des systèmes et des services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement qui soient réellement efficaces et durables.

Préparé par IRC Mali  
Conception et mise en page par Punt Grafisch Ontwerp

© 2023 Nous autorisons les particuliers et les organisations à partager et à adapter ce document, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, éducatives, scientifiques ou liées au développement, à condition que la citation appropriée et complète soit donnée. Citez cette publication comme suit : Guide de mise en place et de gestion du service municipal d'eau et d'assainissement (SMEA). Bamako : IRC Mali.

Cette publication est soumise à une licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Netherlands License. Voir les termes de la licence ici : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/nl/deed.fr>

# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>5</b>
<b>1. A propos du guide</b> .....	<b>7</b>
1.1 Contexte et motifs.....	7
1.2 Objectifs, approches et public cible.....	8
1.3 Explication des termes et concepts clés.....	9
<b>Partie I: Comprendre et créer un service communal d'eau et assainissement</b> ...	<b>10</b>
1. Processus de création du SMEA .....	11
2. Rôle, mission et fonctionnement du service communal d'eau et d'assainissement .....	12
3. Communication .....	14
4. Structure organisationnelle du SMEA .....	14
5. Partenariat et engagement communautaire.....	15
<b>Partie II: Planification et mise en œuvre de la politique de l'eau et de l'assainissement</b> .....	<b>16</b>
1. Evaluation des besoins et des ressources .....	17
2. Élaboration d'un plan stratégique .....	18
Encadré : gestion des ressources en eau, des eaux usées et des boues de vidange .....	19
Encadré : Amélioration continue et partage des connaissances .....	20
<b>Partie III: Gestion financière et partenariats</b> .....	<b>21</b>
1. Les ressources financières du SMEA .....	22
2. Planification du budget .....	22
3. Évaluation des coûts.....	22
4. Prévion des revenus .....	23
5. Élaboration du budget .....	23
6. Suivi et ajustement .....	23
7. Encadré : partenariat public privé et engagement communautaire .....	23
8. Exemples de réussite et études de cas.....	24
<b>Conclusion et perspectives d'avenir</b> .....	<b>25</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>26</b>
1. Textes législatifs et réglementaires.....	26
2. Politiques, stratégies, plan et engagements .....	27
3. Approches et technologies d'approvisionnement en eau et assainissement ...	29

## Préambule

Préambule Cher(e) lecteur (trice),

Nous sommes ravis de vous présenter ce guide sur l'établissement et la gestion d'un Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA) en milieu rural au Mali.

L'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats est un droit humain fondamental, vital pour la santé, la dignité et la prospérité des individus et des communautés. Pourtant, cette réalité est encore lointaine pour de nombreuses communautés rurales au Mali.

Le présent guide a été conçu dans le but de soutenir les municipalités et les leaders communautaires maliens dans leur quête pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans leurs communautés. Il fournit des informations détaillées et des conseils pratiques sur les différentes étapes à suivre pour établir et gérer un SMEA efficace.

Ce guide vous aidera à comprendre le contexte du WASH (Water, Sanitation and Hygiene) au Mali, à naviguer dans le cadre juridique et institutionnel, à créer un SMEA, à recruter et former un agent pour le SMEA, et à mettre en place et gérer efficacement le SMEA. Il comprend également des études de cas de stratégies réussies dans d'autres communautés, ainsi que des informations sur les prochaines étapes et l'amélioration continue.

Nous vous encourageons à utiliser ce guide comme un outil de référence et à le partager avec d'autres parties prenantes impliquées dans l'amélioration des services d'eau et d'assainissement au Mali. Ensemble, nous pouvons contribuer à assurer que chaque personne au Mali ait accès à une eau propre et à des services d'assainissement adéquats.

Nous espérons que ce guide sera un précieux outil pour votre travail et nous attendons avec impatience de voir les progrès que vous réaliserez dans votre communauté.



Cordialement,

**Dr Afou Chantal Bengaly**  
Directrice IRC WASH Mali

## Sigles

<b>SMEA</b>	Service municipal d'Eau et d'Assainissement
<b>CC</b>	Conseil Communal
<b>CGE</b>	Comité de Gestion de l'Eau
<b>DNH</b>	Direction Nationale de l'Hydraulique
<b>DRH</b>	Direction Régionale de l'Hydraulique
<b>EHA</b>	Eau, Hygiène et Assainissement
<b>IEC</b>	Information, Éducation et Communication
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PDESC</b>	Plan de Développement Économique, Social et Culturel
<b>P.P. P</b>	Partenariat Public Privé
<b>PRM</b>	Présidence de la République Malienne

# 1. A propos du guide

Dans cette partie, nous définissons le contexte et l'importance de l'eau et de l'assainissement, les objectifs du guide et les termes et concepts clés liées au WASH (Water, Sanitation, and Hygiene). Nous offrirons également un aperçu du contenu du guide.

## 1.1 Contexte et motifs

En 2015, la communauté internationale s'est engagée, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable et à garantir l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats (EAH) d'ici 2030.

En dépit d'efforts considérables au niveau national et international, le Mali est encore confronté à de nombreux défis dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH). Selon les données de l'UNICEF et de l'OMS, en 2021, environ 72% de la population malienne avait accès à une source d'eau potable améliorée, et seulement 33% avait accès à des installations sanitaires améliorées. De plus, la pratique du lavage des mains avec du savon était faible, avec seulement 15% de la population ayant accès à des installations de lavage des mains avec du savon et de l'eau à domicile. Ces chiffres sont encore plus bas dans les zones rurales, où les défis sont exacerbés par des facteurs tels que la dispersion des populations, les ressources limitées et les difficultés d'accès.

Le Mali est également confronté à des problèmes environnementaux, notamment la sécheresse, la désertification et les inondations, qui ont un impact direct sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau. Le changement climatique et la croissance démographique aggravent ces défis et mettent en évidence la nécessité d'une gestion durable et intégrée des ressources en eau et des services WASH.

Pour atteindre les objectifs internationaux et nationaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'efficacité et la durabilité des services EAH devront être renforcées. Ce renforcement dépendra des améliorations durables au niveau institutionnel, organisationnel et de la gouvernance, surtout au niveau des collectivités territoriales pour que tous aient un accès équitable et durable aux services EHA.

Face à ces enjeux, la mise en place d'un Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA) est essentielle pour développer les capacités locales et renforcer les systèmes WASH pour répondre aux besoins spécifiques des populations. Cependant, la mise en place et la gestion d'un SMEA sont des tâches complexes qui nécessitent une planification minutieuse, des compétences techniques et managériales et une bonne gouvernance du fait qui s'adaptent au contexte local.

Ce guide a été conçu pour aider les municipalités rurales maliennes à naviguer à travers ce processus complexe. Il fournit des informations détaillées sur chaque étape de la mise en place et de la gestion d'un SMEA, des conseils pratiques et des exemples de bonnes pratiques. En outre, ce guide vise à promouvoir une approche inclusive et participative, en soulignant l'importance de l'engagement des parties prenantes, du renforcement des capacités locales et de la responsabilisation.

## 1.2 Objectifs, approches et public cible

L'objectif global de ce guide est de servir aux communes de référence détaillée et pratique pour la mise en place et la gestion d'un Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA) à leur niveau afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base dans les communautés rurales du Mali.

Spécifiquement il vise à :

- Renforcer les responsables locaux, les acteurs locaux, avec les connaissances et les outils nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales ;
- Fournir une compréhension claire du SMEA : il offre une vue d'ensemble du concept de SMEA, son importance et comment il s'inscrit dans le cadre réglementaire et institutionnel au Mali.
- Aider à la planification et à la mise en œuvre du SMEA ;
- Promouvoir les meilleures pratiques et les leçons apprises : de permettre aux lecteurs d'apprendre des expériences d'autres communautés et d'adapter ces leçons à leur propre contexte.
- Encourager la participation et l'engagement des parties prenantes : Le guide offre des conseils sur la manière d'engager efficacement les différentes parties prenantes.

En fin de compte, l'objectif de ce guide est de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base dans les communautés rurales du Mali, en soutenant la mise en place et la gestion efficace des SMEA.

Le principal public cible de ce document sont les conseillers communaux, les fonctionnaires des collectivités territoriales, les ONGs, les OSC, les experts et les partenaires de développement techniques et financiers qui appuient l'amélioration des services EHA dans les communes rurales.

### Comment utiliser ce document ?

Ce document est divisé en trois (3) parties. La première partie présente la compréhension et la création du SMEA. Elle définit le cadre législatif, et réglementaire le service Municipal d'Eau, et d'Assainissement, les raisons qui justifient sa mise en place, les moyens à utiliser et les étapes à suivre.

La deuxième partie traite du processus d'élaboration d'un plan stratégique EAH. Elle décrit les différentes étapes de l'élaboration dudit plan, la mobilisation des ressources financières, Humaines et matérielles pour sa mise en œuvre

La troisième partie explique les types de ressources financières mobilisables par les communes. Ces ressources sont constituées majoritairement par ce que l'on appelle communément « les 3 T » à savoir les Taxes, les Tarifs et les Transferts. Ces ressources devront être rigoureusement planifiées budgétisées et gérées.

### 1.3 Explication des termes et concepts clés

Avant de nous plonger dans les détails de la mise en place et de la gestion d'un Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA), il est essentiel de comprendre certains des termes et concepts clés qui seront utilisés tout au long de ce guide. Voici une brève explication de certains de ces termes :

**Service Communal d'Eau et d'Assainissement (SMEA) :** Un SMEA est une structure administrative mise en place au niveau de la commune pour gérer les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Il peut s'agir d'une entité gouvernementale ou non gouvernementale, mais son principal objectif est d'assurer la fourniture durable de services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement à tous les habitants de la commune.

**Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) :** WASH est un acronyme utilisé pour désigner l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il s'agit d'un domaine clé de la santé publique qui se concentre sur l'accès à l'eau potable, à des services d'assainissement adéquats et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène.

**Assainissement de base :** L'assainissement de base fait référence à des services qui assurent efficacement la collecte, le traitement, le transport et l'élimination ou la réutilisation des eaux usées et des excréments humains.

**Approvisionnement en eau potable :** Il s'agit du processus d'extraction, de traitement, de stockage et de distribution de l'eau aux utilisateurs finaux dans le but de satisfaire leurs besoins quotidiens et de garantir leur santé.

**Collectivités territoriales :** Il s'agit d'entités administratives au sein d'un pays, qui ont leur propre gouvernement local. Au Mali, il s'agit des régions, des cercles, des arrondissements, des communes urbaines et rurales.

**Partenariats public-privé (PPP) :** Les PPP sont des arrangements contractuels entre les secteurs public et privé où les compétences et les ressources de chaque secteur sont partagées pour la fourniture de biens ou de services au public.

**Engagement communautaire :** L'engagement communautaire fait référence au processus d'implication des communautés locales dans la prise de décisions sur les actions qui affectent leur vie, y compris la planification, la mise en œuvre et la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Il est à noter que certains de ces termes et concepts seront expliqués plus en détail dans les chapitres suivants, à mesure que nous aborderons les différentes étapes de la mise en place et de la gestion d'un SMEA.



## PARTIE I

# COMPRENDRE ET CREER UN SERVICE COMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La première partie explique ce qu'un service municipal EHA, les raisons qui justifient sa création, les moyens à mobiliser et les étapes à suivre. La première partie est essentielle pour les conseillers communaux, les fonctionnaires des services propres de la mairie spécifiquement ceux impliqués dans la fourniture des services EHA. Elle sera également utile aux partenaires au développement intéressés à l'amélioration des services EHA en milieu rural.

Photo : Gaoussou Dabo, agent du Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA), dans la commune de Nossombougou révèle son bureau, aménagé spécifiquement pour lui par la mairie, témoignant de l'importance de son rôle dans la gestion de l'eau et de l'assainissement au sein de la commune (13 octobre, 2020).



## 1. Processus de création du SMEA

Ce processus se base sur les textes législatifs et réglementaires ci- dessous :

- La Loi n°2017-051 du 2 octobre 2017 portant Code des Collectivités territoriales au Mali stipulant que les collectivités territoriales ont compétence pour gérer les services d'eau et d'assainissement dans leurs limites territoriales, ce qui implique la création d'un service dédié à ces tâches, tel que le SMEA.
- Le Décret n°2014-0572/P-RM du 22 juillet 2014 fixe en détail les compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et nuisances.
- Le Décret n°02-315/P-RM du 4 juin 2002 fixe les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine.

Le schéma ci- dessous résume le processus de mise en œuvre



**N.B :** Le recrutement doit être impartial et favoriser si possible la candidature féminine

## 2. Rôle, mission et fonctionnement du service communal d'eau et d'assainissement

Le rôle, la mission et le fonctionnement du SMEA explorent sa raison d'être, son rôle fondamental dans le cadre de la politique WASH de la collectivité. Il en est de même de la manière dont il opère au quotidien pour remplir sa mission. En outre, il mettra en avant l'importance de la structure organisationnelle du SMEA, l'engagement de la communauté et des partenaires, ainsi que l'importance de la supervision, de l'évaluation et de l'amélioration continue pour son bon fonctionnement.

Le rôle, la mission et le fonctionnement des SMEA sont confinés dans le tableau ci-dessous :

Rôles	Missions	Fonctionnement
<p><b>Fourniture d'eau potable</b> La principale responsabilité du SMEA est de veiller à ce que chaque ménage, entreprise et institution au sein de la commune ait accès à une source d'eau potable fiable et sécurisée</p>	<p><b>Assurer l'accès universel à l'eau et à l'assainissement</b> Veiller à ce que chaque personne dans la commune ait accès à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité. Cela nécessite un engagement à éliminer les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. (Services adaptés à faible coût)</p>	<p><b>Gouvernance</b> Le SMEA est dirigé par un agent, qui est responsable de la gestion quotidienne du service. Les décisions clés sont prises en consultation avec un comité consultatif, qui peut comprendre des représentants de la commune, des utilisateurs des services d'eau et d'assainissement, des prestataires de services et d'autres parties prenantes clés.</p>
<p><b>Assainissement et gestion des eaux usées</b> Une autre responsabilité clé du SMEA est de veiller à ce que tous les habitants de la commune aient accès à des installations sanitaires de base, et que les eaux usées et les déchets solides soient correctement gérés.</p>	<p><b>Promouvoir la gestion durable des ressources en eau</b> Une autre mission importante du SMEA est de promouvoir la gestion durable des ressources en eau. Cela implique de veiller à ce que l'eau soit utilisée de manière efficace et équitable, de protéger les sources d'eau contre la pollution et la surexploitation, et d'adapter la gestion de l'eau aux défis du changement climatique.</p>	<p><b>Financement</b> Le SMEA est financé par une combinaison de tarifs de l'eau et de l'assainissement, de subventions gouvernementales et d'autres sources de financement, comme les dons et les prêts. Les tarifs sont fixés de manière à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des services, tout en restant abordables pour les utilisateurs.</p>
<p><b>Éducation à l'hygiène</b> Le SMEA est également responsable de promouvoir des pratiques d'hygiène sûres parmi les habitants de la commune.</p>	<p><b>Encourager les bonnes pratiques d'hygiène</b> Le SMEA est également chargé de promouvoir des pratiques d'hygiène saines parmi les habitants de la commune. Cela comprend la sensibilisation à l'importance de se laver les mains avec du savon, d'utiliser des installations sanitaires sûres, de manipuler et de stocker l'eau de manière sûre.</p>	<p><b>Personnel</b> Le personnel du SMEA pourrait comprendre, s'il venait à s'étendre, une variété de professionnels, tels que des ingénieurs, des techniciens, des spécialistes en éducation à l'hygiène, des agents de liaison avec la communauté, et des professionnels de l'administration et de la finance. Le personnel est recruté et formé pour assurer une prestation de services de haute qualité et une gestion efficace du service.</p>
<p><b>Protection des ressources en eau</b> Dans le contexte du changement climatique et de la croissance démographique, la protection des ressources en eau est devenue une responsabilité de plus en plus importante pour le SMEA.</p>	<p><b>S'engager avec la communauté</b> Enfin, le SMEA est chargé de s'engager activement avec la communauté locale. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les habitants de la commune pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations en matière d'eau et d'assainissement, de les impliquer dans la prise de décisions et la gestion des services d'eau et d'assainissement, et de promouvoir leur participation active à la réalisation des objectifs du SMEA.</p>	

Rôles	Missions	Fonctionnement
<p><b>Collaboration et coordination</b> Le SMEA a un rôle crucial à jouer en matière de collaboration et de coordination avec d'autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, y compris les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les prestataires de services et les communautés locales.</p>		

Par ailleurs, l'agent doit s'assurer de l'entretien et la durabilité. L'encadré ci-dessous lui servira d'aide-mémoire.

#### Entretien et durabilité des infrastructures

L'entretien et la durabilité des infrastructures sont des aspects fondamentaux de la fourniture efficace de services d'eau et d'assainissement. Une infrastructure bien entretenue peut durer plus longtemps, réduire les coûts globaux, minimiser les pannes et assurer un service continu aux membres de la communauté.

#### Entretien des infrastructures

L'entretien régulier des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement est crucial pour prévenir les pannes et les problèmes de qualité de l'eau. Cela peut inclure des activités telles que le nettoyage régulier des réservoirs d'eau, l'inspection et la réparation des canalisations d'eau, le contrôle et le maintien des pompes et autres équipements, et la surveillance de la qualité de l'eau.

L'agent du SMEA sera responsable de la planification et de la coordination de ces activités d'entretien. Cela peut nécessiter de travailler en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes, telles que les prestataires de services d'eau, les techniciens locaux, et les comités d'eau de la communauté.

#### Durabilité des infrastructures

La durabilité des infrastructures d'eau et d'assainissement concerne non seulement leur capacité à fonctionner efficacement à long terme, mais aussi leur impact environnemental. Par exemple, les systèmes d'approvisionnement en eau qui minimisent la consommation d'énergie et l'utilisation de produits chimiques, ou les systèmes d'assainissement qui permettent la réutilisation des eaux usées ou des boues de vidange, peuvent être considérés comme plus durables.

Pour promouvoir la durabilité, l'agent du SMEA devra tenir compte de ces facteurs lors de la planification et de la mise en œuvre des systèmes d'eau et d'assainissement. Cela peut impliquer, par exemple, le choix de technologies appropriées, la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement parmi les utilisateurs de l'eau, la mise en œuvre de pratiques de gestion des ressources en eau qui assurent la durabilité des sources d'eau locales, et la mise en place de systèmes de tarification pour financer la maintenance, ou l'établissement de partenariats avec des organisations locales pour la gestion à long terme des services.

### 3. Communication

La mise en œuvre d'une bonne stratégie de communication et d'information autour du plan stratégique est déterminante dans la réalisation des missions du SMEA. Elle permet de : (i) susciter l'adhésion de tous à la même vision ; (ii) créer un climat de confiance mutuelle ; et (iii) une participation active de tous les acteurs au processus de fourniture des services d'eau et d'assainissement.

Cette stratégie devra être traduite en plan de communication annuelle. Ce plan sera mis en œuvre avec la participation de tous. Il fera l'objet d'une évaluation participative à la fin de l'année. Les recommandations et les leçons apprises de la mise en œuvre de ce plan contribueront à l'ajuster pour atteindre efficacement les résultats.

Les canaux et les messages de communication devront s'adapter aux différentes cibles de communication (population, autorités locales et les partenaires au développement). Ils devraient solliciter leurs opinions, leurs suggestions, leurs approbations. Et s'assurer que le plan est compris, accepté, soutenu par tous, car sa réussite dépend de la participation et de l'engagement de tous.

### 4. Structure organisationnelle du SMEA

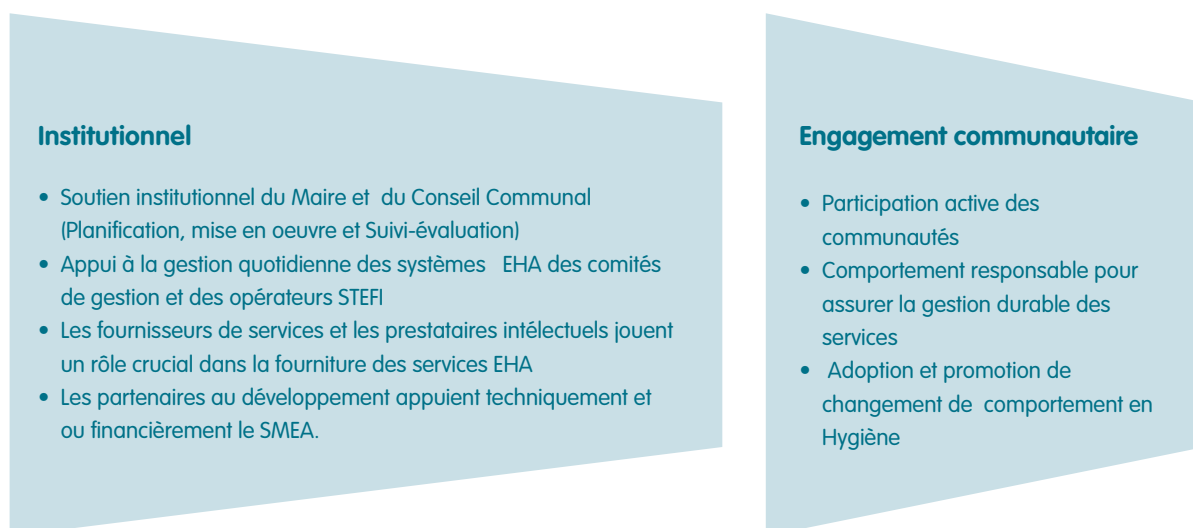
L'organisation est dirigée par un agent unique, qui assume la responsabilité générale de la mise en œuvre et de la gestion des services d'eau et d'assainissement. Malgré cette structure simple, l'agent doit interagir avec diverses parties prenantes et coordonner différentes tâches pour atteindre les objectifs du SMEA (voir schéma ci-dessous).



## 5. Partenariat et engagement communautaire

La mise en œuvre efficace des services d'eau et d'assainissement nécessite des collaborations actives et des partenariats à différents niveaux. Pour le Service Municipal d'Eau et d'Assainissement, cela signifie travailler avec une variété de parties prenantes, notamment la mairie, le conseil municipal, les comités d'eau et d'assainissement locaux, les fournisseurs de services, les partenaires de développement et la communauté locale. Le SMEA doit également s'engager activement avec la communauté locale pour sensibiliser sur l'importance de l'hygiène et de la conservation de l'eau, et encourager la participation à la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Le partenariat et l'engagement communautaire sont illustrés dans le schéma ci-dessous :



## PARTIE II

# PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La deuxième partie explique comment planifier la mise en œuvre des politiques de l'eau et de l'assainissement ? Evaluer les besoins EHA dans le plan stratégique à partir de l'analyse de l'existant, de la tendance d'évolution de la population des autres usages et de la capacité réelle de mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles.

Photo : Un moment clé pour le secteur WASH dans les communes partenaires de Nossombougou, Ouolodo, et Tioribougou: la revue annuelle du secteur WASH à Bamako, une réunion cruciale qui rassemble les différents acteurs WASH afin de dresser un bilan des actions menées et de définir les orientations futures. C'est un moment de réflexion collective, d'échange de connaissances et de planification stratégique, visant à améliorer continuellement l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les communautés concernées (25 novembre, 2022).



## 1. Évaluation des besoins et des ressources

L'évaluation des besoins et des ressources est une étape dynamique et continue qui devrait être répétée régulièrement pour s'adapter aux changements dans la commune et pour améliorer continuellement les services WASH. L'agent du SMEA devrait mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour collecter et analyser les données, pour rendre compte des progrès réalisés, pour identifier et résoudre les problèmes, pour apprendre des expériences et pour prendre des décisions éclairées.

**En parallèle, l'agent du SMEA devrait réaliser une évaluation des ressources disponibles pour la mise en œuvre de la politique de l'Eau et de l'Assainissement. Cela peut inclure :**

<b>Évaluation des besoins</b>	État des services WASH : Quelle est la couverture actuelle des services d'eau et d'assainissement ? Les services sont-ils accessibles, abordables, sûrs et de qualité pour tous les habitants de la commune	Besoins de la population : Quels sont les besoins et les attentes spécifiques des différents groupes de la population (par exemple, hommes, femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées) en matière d'eau et d'assainissement ?	Défis et contraintes : Quels sont les principaux défis et contraintes pour l'amélioration des services WASH (par exemple, conditions géographiques, climatiques, socio-économiques, culturelles) ?
<b>Évaluation des ressources</b>	Ressources financières : Quel est le budget disponible pour les services WASH ? Quelles sont les sources potentielles de financement (par exemple, les fonds communaux, les subventions gouvernementales, les aides des bailleurs de fonds, les contributions des utilisateurs) ?	Ressources matérielles : Quels sont les équipements, les matériaux, les technologies disponibles pour la construction, la maintenance, la réparation des infrastructures d'eau et d'assainissement ?	Ressources naturelles : Quelles sont les ressources en eau disponibles (par exemple, les sources d'eau, les nappes phréatiques, les systèmes de collecte des eaux de pluie) ? Quels sont les défis pour la gestion durable de ces ressources (par exemple, la pollution, la surexploitation, les changements climatiques) ?
<b>Priorisation des besoins</b>	À la suite de l'évaluation, l'agent du SMEA devra prioriser les besoins identifiés en fonction de critères tels que l'urgence, l'impact potentiel, les ressources disponibles, les attentes de la population. Cette priorisation devrait également être réalisée de manière participative, en sollicitant les opinions et les préférences de la population et des autres acteurs clés.		
<b>Planification des ressources</b>	En fonction des besoins prioritaires, l'agent du SMEA devra planifier l'utilisation des ressources disponibles pour y répondre. Cela peut inclure :		
<b>Planification financière :</b>	Comment allouer le budget de manière équitable et efficace pour répondre aux besoins prioritaires ? Comment mobiliser des fonds supplémentaires si nécessaire ?		
<b>Planification des ressources humaines :?</b>	Comment utiliser au mieux les compétences et capacités disponibles ? Comment former ou recruter du personnel supplémentaire si nécessaire		
<b>Planification des ressources matérielles et naturelles :</b>	Comment utiliser au mieux les équipements, les matériaux, les technologies disponibles ? Comment gérer de manière durable les ressources en eau ?		



## 2. Élaboration d'un plan stratégique

<p><b>Une fois que les besoins ont été identifiés et que les ressources ont été évaluées, l'agent du SMEA doit élaborer un plan stratégique pour la mise en œuvre des activités de WASH dans la commune. Ce plan devrait décrire en détail comment les ressources seront utilisées pour répondre aux besoins identifiés.</b></p>	
<b>Définition des objectifs</b>	Les objectifs devraient refléter les besoins prioritaires identifiés lors de l'évaluation et être intégrés au Plan de développement communal (PDESC). Ils devraient être également alignés sur les politiques nationales WASH, ainsi que sur les normes et les directives internationales, tout en restant SMART : Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis.
<b>Identification des actions</b>	Pour chaque objectif, l'agent du SMEA devrait identifier les actions spécifiques à entreprendre. Ces actions devraient être basées sur des pratiques éprouvées et adaptées au contexte local. Elles devraient être détaillées en termes de quoi faire, comment le faire, qui le fait, quand le faire, où le faire, combien cela coûte.
<b>Planification des ressources</b>	Pour chaque action, l'agent du SMEA devrait planifier les ressources nécessaires : les fonds, le personnel, les équipements, les matériaux, les technologies. Il devrait également identifier les sources potentielles de ces ressources : les budgets communaux, les contributions des bénéficiaires, les subventions des gouvernements régionaux ou nationaux, les aides des partenaires de développement.
<b>Établissement d'un calendrier</b>	Pour chaque action, l'agent du SMEA devrait établir un calendrier précis : quand commencer, quand finir, quand et comment vérifier les progrès. Le calendrier devrait être flexible pour s'adapter aux imprévus, mais il devrait être respecté autant que possible pour maintenir la confiance et la motivation de toutes les parties prenantes.
<b>Plan de suivi et d'évaluation</b>	Pour chaque objectif, l'agent du SMEA devrait définir des indicateurs de performance, collecter des données de base, fixer des cibles, planifier des évaluations régulières. Le plan de suivi et d'évaluation devrait permettre de mesurer les progrès, de rendre compte des résultats, d'apprendre des expériences, d'ajuster les plans si nécessaire.
<b>Communication et validation du plan</b>	Une fois que le plan stratégique a été élaboré, l'agent du SMEA devrait le communiquer à toutes les parties prenantes : la population, les autorités locales, les partenaires de développement. Il devrait solliciter leurs opinions, leurs suggestions, leur approbation. Il devrait s'assurer que le plan est compris, accepté, soutenu par tous, car sa réussite dépend de la participation et de l'engagement de tous.
<b>Mise en œuvre</b>	La mise en œuvre est le processus par lequel les actions identifiées dans le plan sont réalisées. L'agent du SMEA devra coordonner et superviser ces actions, en veillant à ce qu'elles soient effectuées conformément au plan. Il devra également faire preuve de souplesse et d'adaptabilité, car il peut être nécessaire d'ajuster les plans en fonction des changements de circonstances ou des défis imprévus.
<b>Suivi</b>	Le suivi est essentiel pour garantir le bon déroulement de la mise en œuvre du plan. L'agent du SMEA devra suivre de près les progrès réalisés vers les objectifs définis, en utilisant les indicateurs de performance identifiés lors de l'élaboration du plan. Le suivi régulier permettra d'identifier rapidement les problèmes ou les retards et de prendre les mesures correctives nécessaires.
<b>Évaluation</b>	Une évaluation formelle devrait être réalisée à la fin de chaque phase du plan, ou à intervalles réguliers pour les plans à long terme. L'évaluation devrait examiner à la fois les résultats (par exemple, le nombre de foyers ayant accès à l'eau potable) et le processus (par exemple, l'efficacité de la coordination).
<b>Communication</b>	Tout au long de la mise en œuvre et du suivi, l'agent du SMEA devra communiquer régulièrement avec toutes les parties prenantes. Cela comprend la mise à jour des progrès réalisés, la sollicitation de feedback et d'opinions, et la gestion des attentes. Une communication efficace peut aider à maintenir l'engagement et le soutien des parties prenantes, et à résoudre les problèmes avant qu'ils ne deviennent des obstacles majeurs.
<p><b>Enfin, l'agent du SMEA doit toujours garder à l'esprit que la mise en œuvre et le suivi ne sont pas seulement des tâches administratives ou techniques. Ils sont également des opportunités pour renforcer les relations avec la communauté, pour apprendre et s'adapter, et pour faire une réelle différence dans la vie des personnes de la commune.</b></p>	

## **Encadré : gestion des ressources en eau, des eaux usées et des boues de vidange**

Gérer efficacement les ressources en eau, les eaux usées et les boues de vidange est une partie essentielle de la prestation de services d'eau et d'assainissement durables. Cela nécessite une combinaison de pratiques de gestion appropriées, d'outils de suivi et de technologies adaptées.

### **Gestion des ressources en eau**

La gestion des ressources en eau commence par la compréhension et la surveillance de la disponibilité et de la qualité de l'eau. Cela peut impliquer la collecte régulière de données sur les niveaux d'eau dans les puits ou les forages, la qualité de l'eau des sources d'approvisionnement, et l'utilisation de l'eau par la communauté. L'agent du SMEA peut jouer un rôle clé en coordonnant cette collecte de données et en veillant à ce que l'information soit utilisée pour informer les décisions concernant la gestion de l'eau.

En outre, la gestion des ressources en eau peut également impliquer la promotion de pratiques d'utilisation de l'eau plus durables, telles que l'utilisation efficace de l'eau dans les ménages et l'agriculture, et la protection des sources d'eau contre la pollution.

### **Gestion des eaux usées et des boues de vidange**

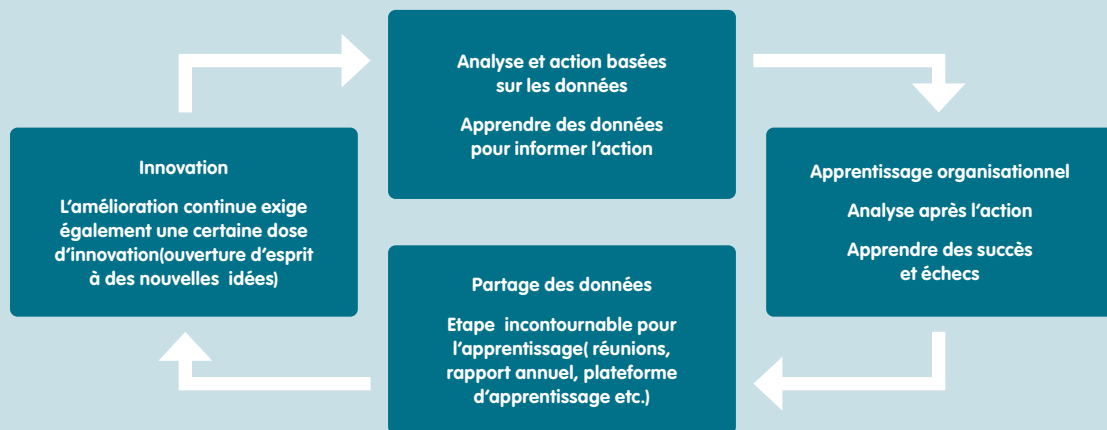
La gestion des eaux usées et des boues de vidange est un autre aspect important de la prestation de services d'assainissement. Cela implique la collecte et le traitement appropriés des eaux usées et des boues de vidange pour éviter la pollution de l'environnement et les risques pour la santé publique.

Pour les eaux usées, cela peut impliquer la mise en place de systèmes de traitement des eaux usées à petite échelle, tels que les fosses septiques ou les systèmes de traitement biologique. Pour les boues de vidange, cela peut impliquer la mise en place de services de vidange des fosses et de traitement des boues.

Dans tous les cas, l'agent du SMEA aura un rôle clé à jouer en veillant à ce que ces systèmes soient correctement gérés et entretenus, et en sensibilisant la communauté aux bonnes pratiques en matière de gestion des eaux usées et des boues de vidange.

### Encadré : Amélioration continue et partage des connaissances

Un principe fondamental pour assurer le succès à long terme du Service Communal d'Eau et d'Assainissement (SMEA) est l'engagement envers l'amélioration continue. L'idée est de ne jamais se contenter du statu quo, mais de toujours chercher des façons d'améliorer la qualité et l'efficacité des services. Cette amélioration continue est cyclique il commence par la recherche action suivie de l'ajustement des activités qui aboutira par finir à l'innovation et le cycle reprend (voir l'illustration ci-dessous).



#### Partenariats institutionnels

La mairie et le conseil municipal jouent un rôle crucial en fournissant un soutien institutionnel au SMEA, en facilitant les processus de planification et de prise de décision, et en assurant le suivi et l'évaluation des services d'eau et d'assainissement. Les comités d'eau et d'assainissement locaux peuvent aider à la gestion quotidienne des systèmes d'eau et d'assainissement, y compris l'exploitation et la maintenance des installations. Les fournisseurs de services, tels que les entreprises de construction et de maintenance d'infrastructures, les fournisseurs de matériaux et d'équipements, et les consultants en ingénierie et en environnement, sont également des partenaires clés pour la mise en œuvre des services d'eau et d'assainissement. Les partenaires de développement, tels que les agences de coopération bilatérales et multilatérales, les organisations non gouvernementales et les institutions financières, peuvent fournir un soutien technique et financier pour améliorer la capacité et l'efficacité du SMEA.

#### Engagement communautaire

L'engagement actif de la communauté est essentiel pour le succès du SMEA. Les membres de la communauté sont les principaux utilisateurs des services d'eau et d'assainissement et leur comportement et leur attitude peuvent avoir un impact significatif sur la durabilité de ces services. L'agent du SMEA doit travailler étroitement avec la communauté pour sensibiliser à l'importance de l'hygiène et de la conservation de l'eau, encourager une utilisation responsable des services d'eau et d'assainissement.

En résumé, le SMEA doit développer des partenariats solides et s'engager activement avec la communauté pour atteindre ses objectifs en matière d'eau et d'assainissement. Cette approche collaborative et participative peut renforcer la responsabilité, améliorer la qualité et la durabilité des services, et promouvoir un développement communautaire équitable et inclusif.

## PARTIE III

# GESTION FINANCIERE ET PARTENARIATS

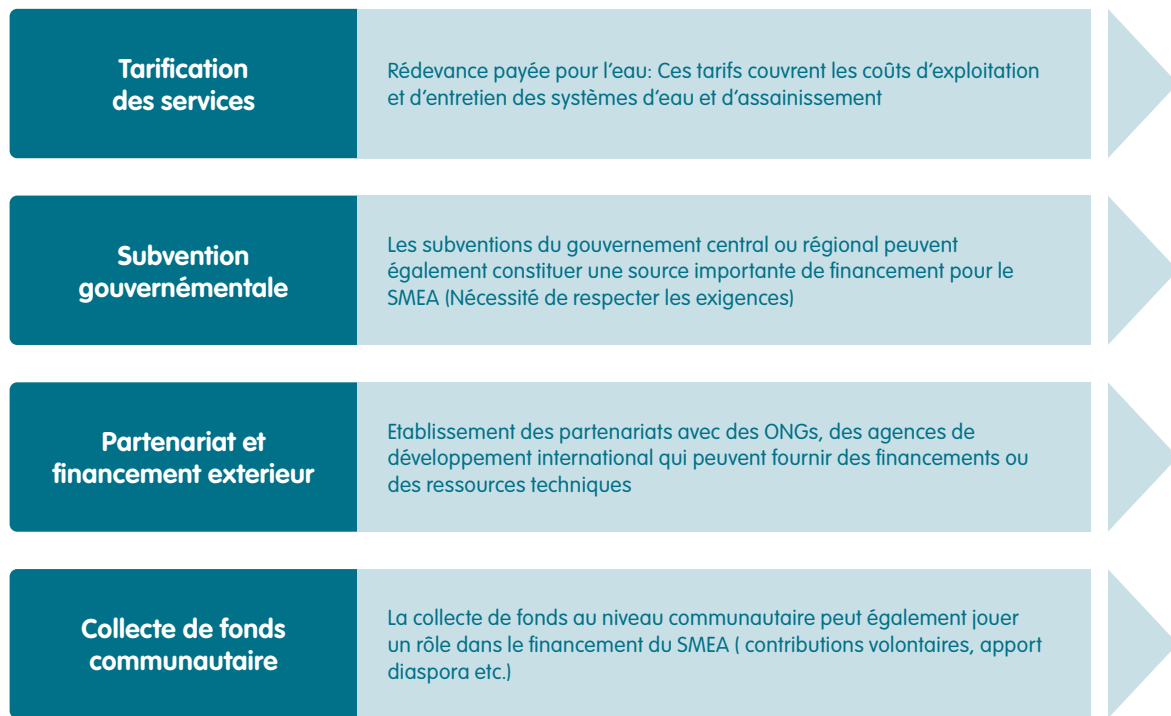
La troisième partie explique les types de ressources financières mobilisables par les communes. Ces ressources proviennent majoritairement de ce que l'on appelle communément « les 3 T » à savoir les Taxes, les Tarifs et les Transferts. Il aborde la planification du budget, et parle des rôles prépondérants des partenariats public-privé et de l'engagement citoyen dans la réussite du Service Municipal dans sa mission.

Photo : Cette photo prise au Conseil de Cercle de Kolokani, région de Koulikoro, capture un événement significatif pour le développement du secteur WASH dans les communes partenaires de Nossombougou, Ouolodo, et Tioribougou. Elle immortalise le forum de la diaspora dédié au financement du secteur WASH, une initiative visant à renforcer les liens entre les communes et leur diaspora. Cette rencontre a pour but de consolider les partenariats existants et d'explorer de nouvelles voies de collaboration pour répondre efficacement aux besoins pressants en eau, assainissement, et hygiène des communautés concernées. La photo illustre un moment d'échange et de dialogue constructif, où représentants des communes, membres de la diaspora, et autres acteurs clés du secteur WASH se réunissent pour discuter des stratégies de financement innovantes et durables. Ce forum symbolise la mobilisation collective et l'engagement partagé en faveur d'un meilleur accès aux services WASH, soulignant l'importance cruciale de la participation de la diaspora dans le développement local (20 novembre, 2022).



## 1. Les ressources financières du SMEA

Les ressources du SMEA proviennent de quatre sources à bien planifier pour réussir la mobilisation des ressources financières. Le graphique ci-dessous résume ces sources.



## 2. Planification du budget

La planification du budget est une étape cruciale dans la gestion du Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA). Elle permet de prévoir les dépenses futures en fonction des ressources disponibles et des besoins du service. Voici comment procéder :

## 3. Évaluation des coûts

La première étape de la planification du budget consiste à évaluer les coûts attendus. Cela comprend les coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures existantes, les coûts d'investissement pour de nouvelles infrastructures ou améliorations, et les coûts de personnel, de formation et de fonctionnement du SMEA. Il est important d'inclure à la fois les coûts directs (par exemple, les coûts de réparation des infrastructures) et les coûts indirects (comme les frais d'administration).

## 4. Prévion des revenus

Ensuite, il faut prévoir les revenus attendus. Cela peut inclure les revenus provenant des tarifs des services, des subventions gouvernementales, des partenariats et des collectes de fonds. Il est important d'être réaliste dans ces prévisions pour éviter les déficits.

## 5. Élaboration du budget

Une fois les coûts et les revenus estimés, on peut élaborer le budget. Celui-ci devrait détailler les dépenses prévues dans différentes catégories (par exemple, personnel, entretien, investissement) et indiquer comment ces dépenses seront financées. Le budget devrait également inclure une marge pour les dépenses imprévues.

## 6. Suivi et ajustement

Une fois le budget établi, il est important de suivre les dépenses réelles par rapport aux prévisions et d'ajuster le budget en conséquence. Cela peut signifier la réaffectation des fonds entre différentes catégories de dépenses, la recherche de financements supplémentaires, ou l'ajustement des services pour rester dans les limites du budget.

La planification du budget nécessite une compréhension claire des besoins du SMEA, une gestion rigoureuse des ressources et une communication ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes sur l'utilisation des fonds.

## 7. Encadré : partenariat public privé et engagement communautaire

### Partenariats public-privé et engagement communautaire

Les partenariats public-privé (PPP) et l'engagement communautaire sont deux piliers fondamentaux de la mise en œuvre et de la gestion réussies du Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA). L'expression privée désigne les entreprises privées et les associations communautaires à but lucratif qui gèrent les services WASH de la commune au profit de la communauté.

### Partenariats public-privé

Les PPP sont des accords contractuels entre les autorités communales et les entreprises privées ou associations communautaires à but lucratif pour la prestation de services publics. Ces partenariats peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- Les contrats de gestion, où une entreprise privée ou une association communautaire à but lucratif est chargée de gérer les opérations quotidiennes du service, tandis que la propriété et la responsabilité globale restent entre les mains de la commune.
- Les contrats de construction-exploitation-transfert (BOT), où une entreprise privée finance, construit et exploite une infrastructure pour une période donnée, avant de la transférer à la commune.
- Les joint-ventures, où le gouvernement et une entreprise privée créent une nouvelle entité pour gérer le service.

## 8. Exemples de réussite et études de cas

Ici, nous présenterons des études de cas illustrant des stratégies réussies dans d'autres communautés. Ces exemples de réussite de Services Municipaux d'Eau et d'Assainissement apporteront des leçons précieuses. Nous aborderons également l'adaptation de ces stratégies au contexte malien.

### **Cas 1 : Les communes rurales de Nossombougou, Ouolodo et de Tioribougou**

L'expérience des communes rurales de Nossombougou, Ouolodo et Tioribougou démontre le pouvoir de la sensibilisation et de l'engagement communautaire. Après l'installation de leurs SMEA respectifs, l'un de leurs premiers défis a été la mise en place de contrats de délégation avec les comités d'eau et les associations d'usagers d'eau potable. Ils ont dû faire face à une forte résistance initiale de la part de certains membres de la communauté. Cependant, grâce à une campagne de sensibilisation intensive et au soutien actif des leaders communautaires, l'acceptation des contrats de délégation a augmenté de manière significative. De plus, grâce à l'appui technique d'une ONG internationale sur place, IRC WASH, la commune a réussi à signer plusieurs contrats avec ces comités d'eau ou associations d'usagers d'eau potable.

### **Cas 2 : La commune rurale de Nossombougou**

La commune rurale de Nossombougou offre une illustration de l'importance de la bonne gouvernance dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Dans cette commune, il y avait un désaccord entre le chef de village de Nossombougou et la mairie sur la gestion du système d'adduction d'eau potable. Cette mésentente a conduit à l'arrêt des activités de l'association des usagers d'eau potable. Grâce aux interventions du SMEA auprès du chef de village, l'association a été réhabilitée, et avec un nouveau bureau dynamique, le service d'eau a repris de plus belle.

### **Cas 3 : Les communes rurales de Nossombougou, Ouolodo et Tioribougou**

Un autre exemple de réussite provient des communes de Nossombougou, Ouolodo et Tioribougou, où les SMEA ont mis en place un processus annuel de planification WASH basé sur un Plan Stratégique Communal WASH. Dans ces plans, les besoins de la communauté sont exprimés et budgétisés, et les sources potentielles de financement sont identifiées. Cependant, les communautés étaient habituées à attendre les partenaires de développement pour exprimer leurs besoins en matière de WASH. Suite à une intense sensibilisation sur les conditions d'obtention des installations d'eau par le biais d'un partenaire de développement spécifique, notamment World Vision, les SMEA ont réussi à recueillir plus de contributions financières que prévu. Le partenaire, satisfait des contributions financières et de la rapidité de l'action, a réalisé plus d'installations que prévu dans ces communes.

Ces études de cas illustrent comment les SMEA peuvent surmonter les défis, mobiliser les ressources et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communautés rurales.

## Conclusion et perspectives d'avenir

En guise de conclusion nous résumons les points clés du guide et définissons les étapes à suivre pour mettre en place un Service Municipal d'Eau et d'Assainissement. La conclusion soulignera également l'importance de l'action et de l'amélioration continue pour assurer la réussite de ce service.

Le guide, a couvert une gamme complète de sujets essentiels pour la mise en place d'un Service Municipal d'Eau et d'Assainissement (SMEA) dans les communes rurales du Mali. Ces points clés se résument :

- **Importance du WASH** : L'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) sont des éléments fondamentaux pour la santé publique, le développement économique et social, et la dignité humaine. Ils sont d'une importance particulière dans le contexte rural malien, où l'accès à ces services est souvent limité.
- **Cadre juridique** : Le Code des Collectivités territoriales au Mali et d'autres textes législatifs et réglementaires pertinents fournissent le cadre juridique pour la mise en place des SMEA.
- **Rôles et responsabilités** : Les SMEA impliquent une variété d'acteurs, dont les autorités locales, l'agent du SMEA, les partenaires de développement, et les communautés elles-mêmes. Chaque acteur a des rôles et responsabilités spécifiques à remplir.
- **Structure organisationnelle** : Même avec un seul agent, la structure organisationnelle du SMEA doit être bien définie pour assurer une coordination et une gestion efficaces.
- **Planification stratégique** : L'évaluation des besoins et des ressources, l'élaboration d'un plan stratégique, et la mise en œuvre de ce plan sont des étapes clés dans le processus de mise en place d'un SMEA.
- **Approches et technologies** : Il est important de choisir des approches et des technologies appropriées pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, en tenant compte des conditions locales et de la durabilité à long terme.
- **Recrutement et formation** : Le recrutement d'un agent qualifié pour le SMEA et la formation continue de cet agent sont essentiels pour le succès du SMEA.
- **Gestion financière et partenariats** : La mobilisation des ressources financières, la planification du budget, et la création de partenariats sont des éléments clés pour soutenir le SMEA.
- **Suivi, évaluation et apprentissage** : Le suivi et l'évaluation réguliers des performances du SMEA, ainsi que l'amélioration continue et le partage des connaissances, sont importants pour garantir l'efficacité et la durabilité du SMEA.
- **Leçons apprises** : Les leçons apprises d'autres communautés et la capacité d'adapter les stratégies réussies au contexte malien sont précieuses pour le succès du SMEA.

Il est important de noter que chaque communauté est unique, et qu'il n'y a pas une seule "bonne" façon de mettre en place un SMEA. Ces étapes doivent être adaptées et ajustées en fonction du contexte local



## Annexes

### 1. Textes législatifs et réglementaires

Le cadre juridique et institutionnel du WASH au Mali est un aspect crucial pour la mise en œuvre réussie des politiques et programmes d'assainissement et d'eau.

Au Mali, les initiatives WASH ont évolué au fil du temps pour répondre aux besoins croissants en matière d'eau et d'assainissement. Les politiques, programmes, textes juridiques et réglementaires et directives ont été conçus pour répondre à des défis spécifiques et pour assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous les citoyens.

Le Mali dispose de plusieurs textes législatifs et réglementaires régissant le secteur WASH. Parmi les principaux cadres juridiques, on peut citer

#### **La loi portant Code des Collectivités territoriales (2017)**

Le Code des Collectivités territoriales au Mali établit les principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales. Ce code est fondamental pour le secteur WASH car il définit les compétences de chaque niveau de gouvernement en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement par des décrets d'application :

- Décret n°2014-0572/P-RM du 22 juillet 2014 fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et nuisances
- Décret n°02-315/P-RM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine

Dans ce contexte, les communes sont chargées de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement au niveau local. Elles ont la responsabilité de fournir ces services à leurs habitants et de veiller à la qualité et à la durabilité des infrastructures. Cela comprend la construction, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que la promotion de bonnes pratiques d'hygiène.

#### **Le Code de l'eau (2002)**

Cette loi a une importance majeure pour le WASH et les SMEA. Elle définit les principes de gestion et de protection des ressources en eau, ainsi que les droits et obligations des usagers. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, ce qui est une des missions principales d'un SMEA. Elle encadre l'exploitation, la conservation, et la protection des ressources en eau. Cela donne une base légale aux SCEA pour mettre en œuvre des actions de protection des ressources en eau, de sensibilisation des usagers à l'utilisation rationnelle de l'eau et d'élaboration de règlements d'eau.

#### **Décret fixant l'organisation et les modalités de gestion du Fonds de développement de l'eau (2003)**

Ce décret établit l'organisation et les procédures de gestion du Fonds de développement de l'eau. Le Fonds a pour but de financer des projets et des initiatives visant à améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement à travers le pays. Il prévoit des mécanismes pour la collecte de fonds, la sélection de projets, la distribution de fonds et le suivi et l'évaluation des projets financés. Ce décret est crucial car il définit les critères et les procédures pour obtenir un financement pour les projets WASH.

## 2. Politiques, stratégies, plan et engagements

### Politique et stratégie

Le gouvernement malien a mis en place plusieurs politiques et stratégies pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ces politiques gouvernementales sont des outils essentiels pour guider et structurer les efforts de développement et de gestion du WASH. Elles établissent des objectifs et des priorités qui orientent les actions des différents acteurs, y compris les SMEA. Voici quelques-unes des politiques gouvernementales clés en rapport avec le WASH au Mali :

#### Politique Nationale de l'Eau (PNE - 2006)

Cette politique énonce l'approche sectorielle basée sur les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et les orientations sur les quelles porteront les efforts pour le développement du secteur de l'Eau. Elle a pour objectif de répondre aux besoins en eau des populations et du cheptel tout en préservant les écosystèmes et ceux des générations futures.

#### Politique Nationale d'Assainissement (PNA, 2009)

La Politique Nationale de l'Assainissement (PNA) au Mali a pour objectif d'assurer la gestion durable des déchets et de réussir le transfert des compétences en assainissement afin d'améliorer l'accès de la population au service public de l'assainissement.

#### Stratégie Nationale d'Alimentation en Eau Potable 2007

La Stratégie Nationale d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de 2007 est un document clé pour le secteur WASH au Mali. Elle a été élaborée pour répondre aux défis de l'approvisionnement en eau potable, notamment l'accès inégal à l'eau, la qualité de l'eau et la durabilité des services d'eau.

La Stratégie Nationale AEP vise à assurer un accès équitable et durable à une eau potable de qualité pour tous les citoyens maliens, quel que soit leur lieu de résidence. Pour atteindre cet objectif, elle met l'accent sur une approche intégrée qui tient compte des dimensions sociales, économiques, environnementales et institutionnelles de la gestion de l'eau.

#### Le Programme sectoriel eau et assainissement (PROSEA)

PROSEA est un programme de grande envergure qui aborde une variété de problématiques clés liées à l'eau et à l'assainissement. Il se concentre sur des objectifs tels que :

- **Amélioration de l'accès à l'eau potable** : Le PROSEA vise à augmenter de manière significative le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales.
- **Assainissement** : Le programme cherche à améliorer l'accès à des services d'assainissement adéquats, en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables.
- **Gestion des ressources en eau** : Une autre priorité du PROSEA est la gestion durable des ressources en eau. Cela implique la mise en œuvre de mesures pour protéger les ressources en eau, promouvoir une utilisation efficace de l'eau et gérer les risques liés à l'eau tels que les inondations et la sécheresse.

Ces politiques gouvernementales fournissent des orientations stratégiques et des objectifs clairs pour le WASH. Elles permettent aux SMEA de comprendre leurs missions et de planifier leurs actions en cohérence avec les priorités nationales. Elles offrent également un cadre pour la mobilisation des ressources et le plaidoyer pour le WASH.

## Planifications et engagements mutuels

### Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD)

Le CREDD est le cadre de référence pour la planification et la mise en œuvre des politiques de développement au Mali. Il définit les priorités stratégiques et les objectifs pour la relance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le CREDD soutient la mise en œuvre des politiques et programmes WASH, en mettant l'accent sur l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que sur la gestion durable des ressources en eau.

### Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'ODD 6 vise à "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau". Les cibles spécifiques de l'ODD 6 pour le Mali incluent :

- 6.1 : D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous.
- 6.2 : D'ici 2030, assurer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables pour tous, et mettre fin à la défécation à l'air libre.
- 6.3 : D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant progressivement les rejets et les déversements de produits chimiques et de matières dangereuses, et en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées.

### L'Initiative pour l'Eau et l'Assainissement en Afrique (IWEA)

L'Initiative pour l'Eau et l'Assainissement en Afrique (IWEA) vise à renforcer la coopération et la coordination entre les pays africains et les partenaires internationaux pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

### Le Partenariat pour l'Eau et l'Assainissement en Afrique de l'Ouest (PEAAO)

Le Partenariat pour l'Eau et l'Assainissement en Afrique de l'Ouest (PEAAO) soutient le renforcement des capacités et le partage des connaissances entre les pays de la région pour améliorer la gestion des ressources en eau et la fourniture des services WASH.

Ces quelques exemples et d'autres initiatives et partenariats pertinents offrent des orientations et des outils supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement. Les SMEA doivent être familiarisés avec ces textes pour approfondir leur compréhension du contexte WASH

## 3. Approches et technologies d'approvisionnement en eau et assainissement

Nous discuterons sur les systèmes d'approvisionnement en eau ruraux et des systèmes d'assainissement ruraux, de la gestion des ressources en eau, des eaux usées et des boues de vidange, de l'entretien et de la durabilité des infrastructures, ainsi que de la sensibilisation et de l'éducation à l'hygiène.

### Systèmes d'approvisionnement et systèmes d'assainissement ruraux

Dans les zones rurales du Mali, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des défis majeurs. Les infrastructures existantes peuvent être insuffisantes ou inadéquates, et les ressources limitées peuvent rendre difficile l'amélioration ou l'expansion des systèmes. Cependant, il existe une variété d'approches et de technologies qui peuvent être utilisées pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans ces contextes.

#### Systèmes d'approvisionnement en eau ruraux

L'approvisionnement en eau dans les zones rurales peut prendre de nombreuses formes, en fonction des ressources disponibles et des besoins spécifiques de la communauté. Certaines des approches les plus courantes comprennent :

- **Puits et forages** : Ces sources d'eau souterraines peuvent fournir une eau de bonne qualité, bien qu'elles nécessitent souvent un traitement pour éliminer les contaminants potentiels. Les puits et les forages doivent être correctement construits et entretenus pour prévenir la contamination et assurer un approvisionnement continu.
- **Sources de surface** : Les rivières, les lacs et les réservoirs peuvent également fournir de l'eau, bien que celle-ci doive généralement être traitée pour éliminer les contaminants. Les systèmes de collecte des eaux de pluie peuvent également être une option viable dans certaines régions.
- **Systèmes d'adduction d'eau** : Ces systèmes pompent l'eau d'une source (comme un puits, un forage ou une source de surface) vers un réservoir de stockage, d'où elle peut être distribuée aux utilisateurs. Ces systèmes peuvent être alimentés par l'électricité, l'énergie solaire, ou par des pompes manuelles.

### Systèmes d'assainissement ruraux

Dans les zones rurales, les systèmes d'assainissement doivent être conçus pour être durables, faciles à entretenir et adaptés au contexte local. Certaines des options les plus courantes comprennent :

- **Latrines à fosse simple ou ventilée** : Ces latrines sont relativement simples à construire et peuvent fournir un niveau de base d'assainissement. Elles doivent être correctement gérées pour prévenir la contamination de l'environnement et la propagation des maladies.
- **Toilettes à compostage** : Ces systèmes transforment les déchets humains en compost, qui peut être utilisé comme engrais. Ils nécessitent une gestion soignée, mais peuvent fournir une solution durable et respectueuse de l'environnement.
- **Systèmes d'épuration décentralisés** : Ces systèmes collectent les eaux usées de plusieurs foyers et les traitent sur place, souvent à l'aide de techniques naturelles comme les filtres plantés de roseaux. Ces systèmes peuvent être plus coûteux à mettre en place, mais peuvent fournir un niveau plus élevé d'assainissement.

L'agent du SMEA devra travailler avec les parties prenantes locales, y compris les ménages, les leaders communautaires et les fournisseurs de services d'eau et d'assainissement, pour déterminer les options les plus appropriées pour leur communauté. Il est crucial de tenir compte des facteurs tels que la disponibilité des ressources, le climat, le type de sol et les pratiques culturelles locales.

Par exemple, si la communauté a accès à une source d'eau de surface fiable, un système d'adduction d'eau pourrait être une solution appropriée. D'autre part, si l'eau de surface est rare mais que le sol est bien adapté au forage, un puits ou un forage pourrait être la meilleure option.

De même, le choix du système d'assainissement doit tenir compte de facteurs tels que la densité de la population, le type de sol, la disponibilité de l'espace et les préférences de la communauté. Par exemple, les latrines à fosse peuvent être une option appropriée dans les zones à faible densité de population avec un sol approprié, tandis que les systèmes d'épuration décentralisés pourraient être plus appropriés dans les zones à densité de population plus élevée ou où le sol n'est pas approprié pour les latrines à fosse.

Enfin, il est important de noter que la mise en œuvre de ces systèmes nécessite non seulement une planification et une construction soigneuses, mais aussi une formation continue et un soutien pour la gestion et l'entretien. Par exemple, les utilisateurs des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être formés sur la façon d'utiliser correctement et d'entretenir ces systèmes, et ils peuvent avoir besoin d'un soutien continu pour résoudre les problèmes qui surviennent.

C'est ici que le rôle de l'agent du SMEA est crucial : il ou elle sera le point de contact pour la communauté en matière de WASH, assurant la liaison entre les utilisateurs, les prestataires de services et les autorités locales, et fournissant une formation et un soutien continus pour garantir que l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont gérés de manière efficace et durable.

**Visiting address**

Hamdallaye ACI 2000  
Rue 433 après la Mairie  
Centrale de la CIV  
Bamako, Mali

Tél : +223 449 061 39  
[mali@ircwash.org](mailto:mali@ircwash.org)

[www.ircwash.org/mali](http://www.ircwash.org/mali)